

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## HGS Spray pour vitres et miroirs

### 1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché


#### Identification de la substance ou de la préparation

**Nom du produit** : HGS Spray pour vitres et miroirs  
**Utilisation du produit** : Élimine facilement toutes sortes de traces sur les miroirs et le verre

#### Identification de la société/entreprise

<b>Producteur</b>	: HG International b.v.	<b>No de téléphone:</b>	: +31 (0)36 54 94 700
<b>Adresse</b>	: Damsluisweg 70 1332 EJ Almere	<b>Fax</b>	: +31 (0)36 54 94 744
		<b>Interner:</b>	: www.hginternational.com
<b>Pays</b>	: The Netherlands	<b>E-mail:</b>	: safety@hginternational.com
<b>Importateur</b>	: MARTEC HANDELS AG		
<b>Adresse</b>	: Seestrasse 199 CH-8820 Wädenswil		

**No de téléphone:** : +41 44 783 95 30      **Fax** : +41 44 783 95 49  
**Pays** : Suisse

 **Numéro d'appel d'urgence** : Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum  
+41 44 251 51 51 24-h-Notfallnummer 145

### 2. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

**Classification** : R10  
**Risques physiques/chimiques** : Inflammable.  
**Autres risques** : Non applicable

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 3. Information sur les composants

**Substance/préparation** : Préparation

Nom des ingrédients	Numéro CAS	Numéro CE	%	Classification
<b>Suisse</b>				
Éthanol	64-17-5	200-578-6	15 - 30	F; R11
Méthanol	67-56-1	200-659-6	0 - 1	F; R11 T; R23/24/25, 39/23/24/25

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

Ce produit ne contient pas, à la connaissance du fournisseur, de substances dangereuses dans des quantités justifiant leur inscription dans la présente section, en accord avec la réglementation de l'Union Européenne et avec les réglementations nationales.

\* Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### HGS Spray pour vitres et miroirs

#### 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

##### Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin.
- Ingestion** : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si des quantités potentiellement dangereuses de cette substance ont été ingérées, appeler un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre. Consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

- Moyens d'extinction** : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique extinctrice ou de gaz carbonique.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Liquide et vapeur inflammables. Les vapeurs peuvent causer un feu à inflammation instantanée. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
- Non disponible.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète.

#### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8). Suivre toutes les procédures relatives à la lutte contre l'incendie (Section 5). NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.
- Précautions relatives à l'environnement** : Éviter le contact de la substance déversée avec le sol pour prévenir son écoulement dans les cours d'eaux de surface. Voir la section 13 sur l'élimination des déchets.
- Méthodes de nettoyage** : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. En cas de déversements de petites quantités, répandre un absorbant (en l'absence d'autres produits appropriés, utiliser de la terre) et utiliser un équipement anti-étincelles ou antidéflagrant pour transférer le produit dans un récipient approprié pour les déchets. Pour les grands déversements, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### HGS Spray pour vitres et miroirs

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

#### 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion.
- Entreposage** : Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le contenant d'origine.
- Utilisations spécifiques** : Non disponible.

#### 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

**Valeurs limites d'exposition** : Non disponible.

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Limites d'exposition professionnelle</u>
<b>Suisse</b>	
Éthanol	<b>SUVA (Suisse, 1/2003).</b> Kurzeitgrenzwerte: 1920 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s). Forme: Toutes formes Kurzeitgrenzwerte: 1000 ppm 15 minute(s). Forme: Toutes formes MAK: 960 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Toutes formes MAK: 500 ppm 8 heure(s). Forme: Toutes formes
Méthanol	<b>SUVA (Suisse, 1/2003). Peau</b> Kurzeitgrenzwerte: 1040 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s). Forme: Toutes formes Kurzeitgrenzwerte: 800 ppm 15 minute(s). Forme: Toutes formes MAK: 260 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Toutes formes MAK: 200 ppm 8 heure(s). Forme: Toutes formes

#### Contrôles de l'exposition

- Contrôle de l'exposition professionnelle** : S'assurer de la proximité de douches oculaires et de douches de sécurité à proximité du poste de travail.
- Protection respiratoire** : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un respirateur.
- Protection des mains** : Gants en caoutchouc butylique. Perméable temps  $\geq$  8 heures:
- Protection des yeux** : Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux
- Protection de la peau** : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### HGS Spray pour vitres et miroirs

#### 9. Propriétés physico-chimiques

##### Informations générales

###### Apparence

###### État physique

: Liquide.

###### Couleur

: Incolore. Clair

###### Odeur

: Perfumed

##### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

###### pH

: 9.8 (Conc. (% poids / poids): 100) [Basique.]

###### Point de fusion

: Peut éventuellement commencer à se solidifier à la température suivante: 0°C (32°F) Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: L'eau. Moyenne pondérée: -22.4°C (-8.3°F)

###### Point d'ébullition

: Plus basse valeur connue: 78°C (172.4°F) (Éthanol). Moyenne pondérée: 95.79°C (204.4°F)

###### Point d'éclair

: Coupe fermée: 32°C (89.6°F). (Pensky-Martens.) Creuset ouvert: 31°C (87.8°F) (Cleveland.).

###### Inflammabilité (solides, gaz)

: Non applicable.

###### Caractéristiques d'explosivité

: Non disponible.

###### Limites d'explosivité

: Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 3.4% Seuil maximal: 19% (Éthanol)

###### Propriétés oxydantes

: Non disponible.

###### Densité relative

: 0.971 g/ml (20°C / 68°F)

###### Solubilité

: Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide, l'eau chaude, éther diéthylique, acétone.

###### Taux d'évaporation (butyl-acétate = 1)

: 1.7 (Éthanol) comparé à Acétate de butyle.

##### Autres informations

###### Température d'auto-inflammation

: Plus basse valeur connue: 370°C (698°F) (Éthanol).

#### 10. Stabilité du produit et réactivité

##### Stabilité

: Le produit est stable.

##### Conditions à éviter

: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7). Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes.

##### Produits de décomposition dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).

#### 11. Informations toxicologiques

##### Effets aigus potentiels sur la santé

###### Inhalation

: Aucun effet important ou danger critique connu.

###### Ingestion

: Aucun effet important ou danger critique connu.

###### Contact avec la peau

: Aucun effet important ou danger critique connu.

###### Contact avec les yeux

: Aucun effet important ou danger critique connu.

##### Toxicité aiguë

##### Date d'édition

5-3-2010.

Version

1.01

Page 4 de 8

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### HGS Spray pour vitres et miroirs

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Test</u>	<u>Résultat</u>	<u>Voie</u>	<u>Espèces</u>
Éthanol	DL50	7060 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	3450 mg/kg	Orale	Souris
	DL50	6300 mg/kg	Orale	Lapin
	DL50	15.8 mg/kg	Cutané	Lapin
	Dlmin	1400 mg/kg	Orale	human
	Dlmin	5500 mg/kg	Orale	Chien
	CL50	64 (4 heure(s))	Inhalation	Rat
Méthanol	DL50	5900 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	14200 mg/kg	Orale	Lapin
	DL50	7300 mg/kg	Orale	Souris
	DL50	15800 mg/kg	Cutané	Lapin
	DL50	2000 mg/kg	Cutané	Rat
	Dlmin	143 mg/kg	Orale	human
	Dlmin	428 mg/kg	Orale	human
	Dlmin	6422 mg/kg	Orale	man
	Dlmin	393 mg/kg	Cutané	Singe

**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Organes cibles** : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : le sang, le système reproducteur, foie, les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.

**Effets nocifs divers** : Non disponible.

## 12. Informations écotoxicologiques

#### Données sur l'écotoxicité

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Espèces</u>	<u>Période</u>	<u>Résultat</u>
Éthanol	Daphnia magna (CE50)	48 heure(s)	2 mg/l
	Daphnia magna (CE50)	48 heure(s)	9.3 mg/l
	Daphnia magna (CE50)	48 heure(s)	>100 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	>100 mg/l
	Daphnia magna (CL50)	96 heure(s)	>100 mg/l
	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure(s)	13000 mg/l
	Méthanol	Daphnia magna (CE50)	48 heure(s)
Oncorhynchus mykiss (CE50)		48 heure(s)	13200 mg/l
Lepomis macrochirus (CE50)		48 heure(s)	16000 mg/l
Pimephales promelas (CL50)		96 heure(s)	>100 mg/l
Daphnia magna (CL50)		96 heure(s)	>100 mg/l
Lepomis macrochirus (CL50)		96 heure(s)	15400 mg/l

Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets nocifs divers**

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ




### HGS Spray pour vitres et miroirs

#### 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

- Méthodes de traitement des déchets** : Il faudra éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.
- Classification des déchets** : Non applicable.  
: Non disponible.
- Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchets dangereux.  
:

#### 14. Informations relatives au transport

##### Réglementation internationale concernant le transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette	Autres informations
<b>Classe ADR/RID</b>	1993	UN 1993, "dangerous goods in limited quantities of class 3", III, ADR (Éthanol)	3	III		<b>Numéro d'identification du danger</b> 30  <b>Quantité à déclarer</b> 45  <b>Remarques</b> Limited quantity for upto 5 litre inner packing
<b>Classe ADN</b>	1993	UN 1993, "dangerous goods in limited quantities of class 3", III, ADN (Éthanol)	3	III		<b>QD (Quantité à déclarer) ADN</b> 45  <b>Remarques</b> Limited quantity for upto 5 litre inner packing
<b>Classe IMDG</b>	1993	"dangerous goods in limited quantities of class 3" UN 1993, (Éthanol)	3	III		<b>Programmes d'urgence ("EmS")</b> F-E, S-E  <b>Quantité à déclarer</b> 30

##### Date d'édition

5-3-2010.


##### Version

1.01

Page 6 de 8

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### HGS Spray pour vitres et miroirs

						<b>Remarques</b> Limited quantity for upto 5 litre inner packing
<b>Classe IATA-DGR</b>	1993	"dangerous goods in limited quantities of class 3" UN 1993, (Éthanol)	3	III		-

### 15. Informations réglementaires

#### Réglementation de l'Union Européenne

- Phrases de risque** : R10- Inflammable.
- Phrases de sécurité** : S2- Conserver hors de la portée des enfants.  
S23- Ne pas respirer les aérosols.  
S43- En cas d'incendie, utiliser Sable. Poudre. CO<sub>2</sub>  
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
S51- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- Utilisation du produit** : agents de surface anioniques, parfums: Limonene
- Classification statistique de la CEE (code douanier)** : Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.  
- Produit de consommation.  
: 32089091

#### Réglementations nationales

##### Suisse

- Classe LRV (Ta-Luft)** : Non disponible.
- Teneur en COV** : COV (p/p) : 19.8614

### 16. Autres informations

- Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse** : R11- Facilement inflammable.  
R10- Inflammable.
- Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse** : F - Facilement inflammable  
T - Toxique
- Autres informations** : agents de surface anioniques, parfums: Limonene
- Commentaires lors de la révision** : Non applicable.
- Historique**
- Date d'impression** : 5-3-2010.
- Date d'édition** : 5-3-2010.
- Date de publication précédente** : Aucune validation antérieure.
- Version** : 1.01

**Date d'édition**

5-3-2010.

**Version**

1.01

Page 7 de 8



Cette fiche toxicologique a été préparée conformément à la  
Directive 1907/2006



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## HGS Spray pour vitres et miroirs

Vérifié par P. Stienstra.

### Avis au lecteur

*Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucuns de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.*

*Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.*

Version

1.01

Page 8 de 8